

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 11 septembre 2023**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce onzième jour du mois septembre deux mille-vingt-trois, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #3 M. Donald Belley, Conseiller

Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère

Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller

Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller

Siège #5 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère

Siège #6 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. Alexandre Girard, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**1 –MOMENTS DE RÉFLEXION**

Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.



**ORDRE DU JOUR**  
**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2023-09-5119**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant. Les conseillers acceptent d'ajouter le point 23 a) aide financière pour la porte ouverte du service incendie même s'ils n'ont pas reçu la documentation avant les 72 heures prévues dans la loi.

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2023;
5. Remise des certificats de l'école nationale des pompiers du Québec aux pompiers volontaires suivants : Christine Guay, Antoine Berthiaume et Stéphane Néron;
6. Invitation au tournoi de golf au profit de la Fondation Prévention Suicide Charlevoix;
7. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires à temps partiel;
8. Acceptation de la proposition du 2500\$ pour la déficience de l'asphalte EUROVIA dans la rue Principale;
9. De présenter une demande financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizon au montant de 25 000\$;
10. Demande de participation financière de la Maison des jeunes Esper-ados;
11. Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada.
12. Estimé de la Construction François Belley inc pour la fabrication de deux bases de béton double pour bornes électriques;
13. Asphalte par D.A.RE.L ( les deux tranchés à faire ( rues Principales et rang 2) plus pièces d'asphalte;
14. Drain à côté de la municipalité ;
15. Publicité pour la semaine de la municipalité dans le Charlevoisien;
16. Demande de Mme Lucie Bouchard pour un ajustement salaire;
17. Modifier la résolution #2023-06-5068 pour l'achat d'équipement pompiers;
18. Contrat pour le déneigement 2023-2024;
19. Ministère des Transport demande l'autorisation de procéder à l'installation de panneaux de signalisation sur le réseau municipal;
20. Planter la borne de M. Louis Thivierge;
21. Avis de motion le règlement numéro 2023-05 pourvoyant à la modification des règlements ;
22. Dépôt du premier projet de règlement numéro 2023-05 ayant pour objet de modifier plusieurs dispositions des règlements de zonage 228-35, construction 228-37 et permis et certificats 228-38;

23. Demande de M. Jimmy Perron et Gabrielle Coulombe concernant leur futur projet entrepreneurial;
24. Dépôt et commentaires sur le rapport de caractérisation écologique pour le site de la rue Notre-Dame;
25. Accompagnement de 30 ICI (institutions, commerces et industries) dans l'amélioration de la collecte des matières organiques et recyclables sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
26. Varia;
27. Comptes à ratifier d'août 2023;
28. Comptes à payer d'août 2023;
29. Salaires du mois d'août 2023;
30. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
31. Période de questions allouée aux contribuables;
32. Levée de l'assemblée.

#### **4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2023**

##### RÉSOLUTION 2023-09-5120

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 septembre 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

#### **5- REMISE DES CERTIFICATS DE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC AUX POMPIERS VOLONTAIRES DE NOTRE-DAME-DES-MONTS.**

M. Alexandre Girard, maire a remis les certificats aux pompiers volontaires suivants :

Mme Christine Guay  
M. Antoine Berthiaume  
M. Stéphane Néron

#### **6 – INVITATION AU TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FONDATION PRÉVENTION SUICIDE CHARLEVOIX**

##### RÉSOLUTION 2023-09-5121

CONSIDÉRANT une invitation au tournoi de golf au profit de la Fondation Prévention Suicide Charlevoix qui se tiendra le vendredi 15 septembre 2023 au Club de golf de Baie-Saint-Paul;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE faire un don de 50\$ à la Fondation Prévention Suicide Charlevoix.

### **7-PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTIERS À TEMPS PARTIEL**

#### **RÉSOLUTION 2023-09-5122**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**Attendu que** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Notre-Dame-des-Monts désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Notre-Dame-des-Monts prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I, 1 opérateur de pompe et 2 pour désincarcérations au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix-Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix.

### **8- ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DU 2 500\$ POUR LA DÉFICIENCE DE L'ASPHALTE EUROVIA DANS LA RUE PRINCIPALE**

#### **RÉSOLUTION 2023-09-5123**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la proposition du 2 500\$ pour la déficience de l'asphalte EUROVIA dans la rue Principale.

**9- DE PRÉSENTER UNE DEMANDE FINANCIÈRE DANS LE  
CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZON AU MONTANT  
DE 25 000\$**

**RÉSOLUTION 2023-09-5124**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

De présenter une demande financière dans le cadre du programme nouveaux Horizon au montant de 25 000\$.

**10- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MAISON  
DES JEUNES ESPER-ADOS**

**RÉSOLUTION 2023-09-5125**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accorder une aide financière de 500\$ à la Maison des Jeunes Esper-Ados pour le projet de la maison hantée.

**11-RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR  
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À  
2028) NÉGOCIATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU  
QUÉBEC ET DU CANADA**

**RÉSOLUTION 2023-09-5126**

**Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada**

**CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**CONSIDÉRANT QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Mme Caroline Desbiens Beauport--Côte-de-Beaupré--Île D'Orléans--Charlevoix, Mme Kariane Bourassa Députée de Charlevoix--Côte-de-Beaupré à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**12-ESTIMÉ DE LA CONSTRUCTION FRANÇOIS BELLEY INC  
POUR LA FABRICATION DE DEUX BASES DE BÉTON DOUBLE  
POUR LES BORNES ÉLECTRIQUES**

**RÉSOLUTION 2023-09-5127**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillère présents :

D'accorder le contrat à la Cie Construction François Belley inc pour la fabrication de deux bases de béton double pour les bornes électriques au montant de 2 300\$ plus les taxes applicables. Et de prendre le Pro de l'Eau pour faire l'excavation.

**13 FAIRE L'ENROBÉE BITUMINEUX DES DEUX TRANCHÉS DANS LA  
RUE PRINCIPALE, RANG 2 AINSI QUE LES PIÈCES À FAIRE DANS  
CERTAINES RUES**

**RÉSOLUTION 2023-09-5128**

CONSIDÉRANT QUE l'estimé de la Cie D.A.R.E.L est de 250\$/tonne pour le recouvrement et pour sciage-pavage-préparation est 340\$/tonne;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu de faire les deux tranchés dans la rue Principale et celle dans le rang 2 à même le surplus accumulé du réseau d'aqueduc au 31-12-2022. On va faire Les pièces d'enrobée bitumineux dans certaines rues pour un montant approximatif de 50 000\$ à même le fond général.

**14- DRAIN À CÔTÉ DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**RÉSOLUTION 2023-09-5129**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De donner le contrat au Pro de l'Eau pour refaire le drain à côté de l'édifice municipale.

**15-PUBLICITÉ POUR LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ DANS  
LE CHARLEVOISIEN**

**RÉSOLUTION 2023-09-5130**

CONSIDÉRANT la demande du journal Charlevoisien reçu le 16 août concernant une publicité pour la semaine de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers présents :

de ne pas adhérer la publicité dans le journal Charlevoisien pour la semaine de la municipalité.

**16-DEMANDE DE MME LUCIE BOUCHARD POUR UN  
AJUSTEMENT DE SALAIRE**

De reporter ce point.

**17- MODIFIER LA RÉSOLUTION #2023-06-5068 POUR L'ACHAT  
D'ÉQUIPEMENT POMPIERS**

RÉSOLUTION 2023-09-5131

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De modifier la résolution #2023-06-5068 en changeant le mot chacun pour total « au montant de 3 050\$ chacun au lieu de 3 050\$ au total ».

**18- CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT 2023-2024**

2023-09-5132

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des estimés pour le contrat déneigement pour la saison hivernal 2023-2024 à des entrepreneurs;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Conrad Guay résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'octroyer le contrat déneigement à Transport N.F St-Gelais pour la saison hivernale 2023-2024 pour un montant de 115 000\$ plus les taxes nettes.

**19- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DEMANDE  
L'AUTORISATION DE PROCÉDER À L'INSTALLATION DE  
PANNEAUX DE SIGNALISATION SUR LE RÉSEAU MUNICIPAL**

RÉSOLUTION 2023-09-5133

CONSIDÉRANT dans le cadre du projet des haltes de la Route des Montagnes, le ministère du Tourisme nous recommande d'ajouter de la signalisation pour les bornes d'information (panneaux avec la carte et la description de la municipalité) se trouvant sur les haltes. Le ministère du Tourisme s'occupera du suivi avec le ministère des Transports et de Mobilité durable pour la coordination de l'installation de la signalisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser le ministère des Transports et de Mobilité durable à procéder à l'installation de panneaux sur le réseau municipal.

**20- D'IMPLANTER LA BORNE DE M. LOUIS THIVIERGE**

RÉSOLUTION 2023-09-5134

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déplacé une borne sur le terrain de M. Louis-Thivierge en faisant le creusage des fossés dans le rang St-Thomas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :



De faire implanter la borne de M. Louis-Thivierge dans le Rang St-Thomas.

**21-AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-05  
POURVOYANT À LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE  
ZONAGE NUMÉRO 228-35, CONSTRUCTION 228-37 ET PERMIS ET  
CERTIFICAT 228-38**

**RÉSOLUTION 2023-09-5135**

Avis de motion a été donné par la conseillère Danye Simard pour le règlement 2023-05 pourvoyant à la modification des règlements de zonage numéro 228-35, construction 228-37 et permis et certificat 228-38 dans le but :

- Modifier le règlement de zonage afin de modifier les grilles des spécifications, ajouter les conditions d'émission de permis de construction, ajout des normes de déblai et remblai, ajouter une clause relativement aux droits acquis et effectuer certaines corrections et modifications mineures.
- Modifier le règlement de construction afin d'ajuster les normes relatives aux piscines résidentielles
- Modifier le règlement sur les permis et certificats afin d'abroger les conditions d'émission de permis et les transférer dans le règlement de zonage

Une copie du premier projet de règlement numéro 2023-05 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance d'adoption dudit règlement.

**22- DÉPÔT D'UN PREMIER DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-05  
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER PLUSIEURS DISPOSITIONS  
DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 228-35, CONSTRUCTION 228-37  
ET PERMIS ET CERTIFICATS 228-38**

**2023-09-5136**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a adopté des règlements d'urbanisme (règlements de zonage 228-35, construction 228-37 et permis et certificats 228-38) pour l'ensemble de son territoire, que ces règlements sont entrés en vigueur le 27 mars 2013 et que ces règlements peuvent faire l'objet de modifications;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Notre-Dame-des-Monts peut modifier ses règlements d'urbanisme ainsi que leurs modifications subséquentes conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts estime qu'il y a lieu de procéder aux différentes modifications des règlements afin de les actualiser et d'effectuer certains ajustements.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents

**QUE** le premier projet de règlement numéro 2023-05 intitulé : « *Règlement ayant pour objet de modifier plusieurs dispositions des règlements de zonage 228-35, construction 228-37 et permis et certificats 228-38* » est adopté;

**QUE** ce premier projet de règlement contienne des dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire telle que le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du premier projet de règlement 2023-05 soit transmis à la MRC de Charlevoix-Est;

**23- DEMANDE DE M. JIMMY PERRON ET MME GABRIELLE COULOMBE DEMANDE DE SE CONNECTER AU RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR LEUR FUTUR PROJET ENTREPRENEURIAL**

**RÉSOLUTION 2023-09-5137**

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser M. Jimmy Perron et Mme Gabrielle Coulombe à se connecter aux réseaux d'aqueduc et d'égout pour leur futur projet entrepreneurial conditionnellement que ce soit conforme aux normes.

**24-DÉPÔT ET COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE POUR LE SITE DE LA RUE NOTRE-DAME**

**RÉSOLUTION 2023-09-5138**

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire le dépôt et commentaires sur le rapport de caractérisation écologique pour le site de la rue Notre-Dame.

**25-ACCOMPAGNEMENT DE 30 ICI (INSTITUTIONS, COMMERCE ET INDUSTRIES) DANS L'AMÉLIORATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUE ET RECYLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**RÉSOLUTION 2023-09-5139**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Baie-Sainte-Catherine, Clermont, Notre-Dame-des-Monts, La Malbaie, Saint-Aimé-des-Lacs, Saint-Irénée et Saint-Siméon désirent présenter un projet d'accompagnement de 30 ICI (institution, commerces et industries) dans l'amélioration de la collecte des

matières organiques et recyclables sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts s'engage à participer au projet d'accompagnement de 30ICI (institution, commerces et industries) dans l'amélioration de la collecte des matières organiques et recyclables sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est et à assurer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est organisme responsable du projet.

**26-VARIA A) ACCEPTER LA PROPOSITION DE CRÉDIT POUR LES DEUX VALVES**

**RÉSOLUTION 2023-09-5140**

Considérant qu'il a deux vannes qui ont été déplacées lors des travaux qui ont été effectués dans le rang des Lacs et rue Principale par la Cie de Fernand Harvey et Fils inc;

Considérant qu'il a eu une entente avec M. Philippe Harvey de corriger la situation et il va payer la Cie Sani-Charlevoix pour corriger la situation;

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la proposition de M. Philippe Harvey de la Cie Fernand Harvey et Fils Inc. pour un montant de 750\$ plus les taxes applicables.

**27- COMPTES À RATIFIER D'AOÛT 2023**

**RÉSOLUTION 2023-09-5141**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Eau potable \$  
Fonds d'administration : 11 485.97\$

Total : **11 485.97 \$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

## **27- COMPTES À RATIFIER D'AOÛT 2023**

### **RÉSOLUTION 2023-09-5142**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Eau potable \$  
Fonds d'administration : 11 485.97\$  
  
Total : **11 485.97 \$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

## **29- SALAIRES DU MOIS D'AOÛT 2023**

### **RÉSOLUTION 2023-09-5143**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'août 2023 au montant de 21 386.53\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d'août 2023 au montant de 21 386.53 \$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

## **30-RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

## **31- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**32- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2023-09-5144**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE LEVER l'assemblée à 20 h. 11

---

Alexandre Girard  
Maire

---

Marcelle Pedneault  
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 2 octobre 2023.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.